

DEPLACEMENTS DANS LE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON - 12

Lorsque l'agent utilise son véhicule personnel pour réaliser des déplacements entre des communes desservies par un moyen de transport public de voyageur adapté, il déclare son trajet ou son circuit au barème SNCF 2nde classe.

Lorsqu'un circuit comprend des communes desservies et non desservies, l'agent le déclare au barème IKS.

Cette cartographie peut évoluer au regard de la création de nouvelles lignes de moyens de transport public de voyageurs.

I. Communes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs adaptés aux déplacements en mission pour l'exécution des fonctions et les besoins du service

Les déplacements suivants sont desservis par un moyen transport public de voyageur adapté.

1 – Rodez et ses communes limitrophes / Millau et ses communes limitrophes : transports en commun gratuits

Constituent une seule et même commune :

- Rodez et ses communes limitrophes
- Millau et sa commune limitrophe

Les déplacements à l'intérieur de ces communes constituant la résidence familiale, la résidence administrative ou le lieu de mission ne sont pas éligibles à l'indemnisation à un barème kilométrique lors de l'utilisation d'un véhicule personnel et peuvent être réalisés en transport en commun :

- Rodez et ses communes limitrophes : réseau urbain gratuit d'AGGLObus (lignes de bus A, B, C, D, E, F, G1, G2, H, I, J, K1, K2)
- Millau et sa commune limitrophe : réseau urbain gratuit Mio (lignes de bus 1 à 4)

Rodez > Onet-le-Château > Le Monastère > Olemps
Millau > Creissels

L'ensemble des réseaux urbains de bus de Rodez - AGGLObus et Millau - Mio est gratuit et ne peut donc pas faire l'objet d'une déclaration de frais de transport en commun.

2 – Communes du département desservies par un moyen de transport public de voyageur adapté : barème SNCF 2nde classe

Les déplacements concernant ces communes sont desservis par un moyen de transport public de voyageurs : **réseau de lignes interurbaines liO (voir cartographie)**

Aguessac > Anglars - St-Félix > Argences-sur-Aubrac > Aubin > Auriac-Lagast > Auzits-Hymes > Baraqueville > Bas-Ségala > Bertholène > Bonnetcombe-Comps > Bouloc > Boussac > Bozouls > Boyne > Calmont > Campagnac > Canet-de-Salars > Capdenac > Cassagnes-Bégonhès > Castanet > Cayzac > Colombiès > Compeyre > Conques > Cougousse > Cousergues > Cransac > Decazeville > Druelle-Balsac > Durenque > Entraygues-sur-Truyère > Espalion > Estaing > Figeac > Flavignac > Firmi > Gaillac-d'Aveyron > Grand-Vabre > Huparlac > L'Hospitalet-du-Larzac > La Cavalerie > La Capelle-

Bleys > La Caze > La Couvertorade > La Loubière > La Selve > Laissac > Lacroix-Barrez > Laguiole > Lanuéjols > Luras > Le Cayrol > Le Pas > Le Rozier > Le Truel > Les Douzes > Les Liquisses > Loupiac > Luc-Primaube > Maleville > Marcillac-Vallon > Mayran > Montbazens > Montjaux > Montpaon > Montpeyroux > Montrozier > Mostuéjols > Moulin-Neuf > Mur-de-Barrez > Najac > Nant > Naucelle > Nauviale > Palmas-d'Aveyron > Petit-St-Jean > Pierrefiche > Pont-de-Salars > Pont-les-Bains > Pont de Grand Fuel – Comps > Pradinas > Quins > Réquista > Rivière-sur-Tarn > Rieupeyroux > Roquefort > Rignac > Salles-Curan > Salles-Courbatiès > Salles-la-Source > Salmiech > Sébazac-Concourès > Séverac-d'Aveyron > Séverac-l'Église > Soulages-Bonneval > St-Affrique > St-Christophe > St-Christophe-Vallon > St-Cyprien-sur-Dourdou > St-Georges-de-Luzençon > St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac > St-Hippolyte > St-Jean-du-Bruel > St-Laurent-d'Olt > St-Martin-de-Lenne > St-Pierre-Rebourguil > St-Rome-de-Cernon > St-Rome-de-Tarn > St-Saturnin-de-Lenne > St-Sernin-sur-Rance > Vabres-l'Abbaye > Valady > Valzergues > Vaureilles > Verrières-Engayresque > Villefranche-de-Rouergue > Villeneuve-d'Aveyron > Viviez > Vabres-l'Abbaye

Les agents qui utilisent leur véhicule pour se déplacer sont éligibles à l'indemnisation au barème SNCF 2^{de} classe.

Les communes de cars (non saisonnières) ci-après sont desservies par un moyen de transport public de voyageur adapté :

- Ligne 201 – Rodez > Sébazac-Concourès > La Loubière > Bozouls > Espalion > Le Cayrol > Montpeyroux > Laguiole > Soulages-Bonneval > Huparlac > Argences-sur-Aubrac
- Ligne 202 – Millau > St-Georges-de-Luzençon > Saint-Rome-de-Cernon > Luras > Saint-Affrique > Vabres-l'Abbaye > Moulin-Neuf > St-Pierre-Rebourguil > Petit-St-Jean > Cayzac > St-Sernin-sur-Rance
- Ligne 203 – Rodez > Druelle-Balsac > Le Pas > Mayran > Rignac > Anglars-St-Félix > Lanuéjols > Maleville > Villefranche-de-Rouergue
- Ligne 204 – Rodez > Valady > St-Christophe-Vallon > Auzits-Hymes > Firmi > Decazeville
- Ligne 205 – Villefranche-de-Rouergue > Villeneuve-d'Aveyron > Loupiac > Figeac
- Ligne 212 – Espalion > Estaing > Entraygues-sur-Truyères > St-Hippolyte > Lacroix-Barrez > Mur-de-Barrez
- Ligne 213 – Rodez > La Loubière > Montrozier > Bertholène > Laissac > Palmas-d'Aveyron > Cousergues > Pierrefiche > St-Martin-de-Lenne > St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac > St-Saturnin-de-Lenne > Campagnac > St-Laurent-d'Olt
- Ligne 214 – Rodez > La Loubière > Montrozier > Bertholène > Laissac > Séverac-l'Église > Gaillac-d'Aveyron > Séverac-d'Aveyron > Verrières-Engayresque > Aguessac > Millau
- Ligne 215 – Millau > Aguessac > Compeyre > Rivière-sur-Tarn > Boyne > Mostuéjols > Le Rozier > Le Truel > La Caze > Les Douzes
- Ligne 216 – Rodez > Luc-Primaube > Flavin > Pont-de-Salars > Canet-de-Salars > Salles-Curan > Bouloc > Montjaux > St-Rome-de-Tarn > Luras > St-Affrique
- Ligne 217 – La Cavalerie > Les Liquisses > Nant > St-Jean-du-Bruel
- Ligne 219 – Rodez > Luc-Primaube > Bonnetcombe-Comps > Pont de Grand Fuel – Comps > Salmiech > Cassagnes-Bégonhès > Auriac-Lagast > Durenque > La Selve > Réquista
- Ligne 220 – Rodez > Calmont > Baraqueville > Quins > Naucelle
- Ligne 221 – Rodez > Calmont > Boussac > Colombiès > Castanet > Pradinas > Rieupeyroux > La Capelle-Bleys > Bas-Ségala > Villefranche-de-Rouergue
- Ligne 222 – Villefranche-de-Rouergue > Maleville > Lanuéjols > Vaureilles > Montbazens > Valzergues > Aubin > Viviez > Decazeville
- Ligne 223 – Onet-le-Château > Salles-la-Source > Pont-les-Bains > Cougousse > Marcillac-Vallon > Nauviale > St-Cyprien-sur-Dourdou > Conques > Grand-Vabre
- Ligne 234 – Millau > La Cavalerie > L'Hospitalet-du-Larzac > La Couvertorade

Les communes des lignes de train ci-après sont desservies par un moyen de transport public de voyageur adapté :

Rodez > St Christophe > Cransac > Aubin > Viviez > Capdenac > Figeac

Figeac > Salles Courbatiès – Villefranche de Rouergue - Najac

Rodez > Luc-Primaube > Baraqueville > Naucelle

Millau > Séverac d'Aveyron > Campagnac-St-Geniez

Millau > St-Georges-de-Luzençon > Saint-Rome-de-Cernon > Roquefort > Montpaon

II. Communes non desservies par des moyens de transports publics de voyageurs adaptés aux déplacements en mission pour l'exécution des fonctions et les besoins du service

– En territoire rural et de montagne : IKS

Les déplacements concernant ces communes ne sont pas desservis par un moyen de transport public de voyageur adapté aux déplacements en mission.

Ce sont toutes les autres communes du département qui ne sont pas concernées par l'indemnisation au barème SNCF 2nde classe.

Plan du réseau Rodez Agglomération

Rodez AGGLOBUS

Les lignes

A	Mont-Denis - Rodez - Rodez - Mont-Denis
B	La Mairie - Rodez - Rodez - La Mairie
C	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
D	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
E	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
F	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
G1	Mont-Denis - Rodez - Rodez - Mont-Denis
G2	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
H	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
I	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
J	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
K1	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
K2	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
M	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
S	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez
Dim	Rodez - Rodez - Rodez - Rodez

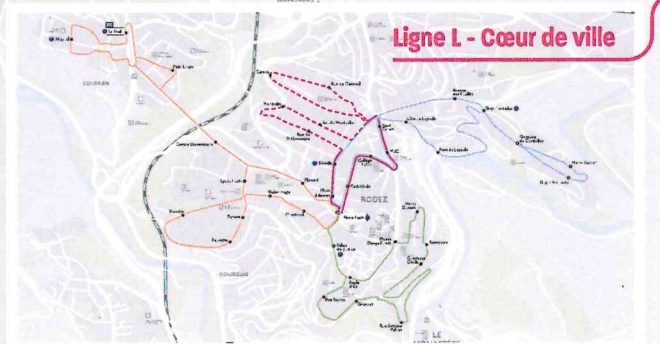
Légende

- Arrêt dans les zones urbaines
- Arrêt dans les zones rurales
- Terminus
- Arrêt de correspondance
- Arrêt à la demande
- ☐ Correspondance avec ID
- ☐ Correspondance avec SNCF
- Arrêt accessible
- Arrêt accessible avec un trottoir

Équipements

- Mairie / Hôtel de ville
- Office de Tourisme
- La Poste
- Bibliothèque / Médiathèque
- Parking
- Alto - Le centre
- Collège / Lycée / Université
- Complexe sportif
- Parcs
- Cinéma / Théâtre
- Musées
- Pont / Jardin
- Agence d'énergie

Ligne L - Cœur de ville



AVEYRON

